



Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football Samedi 20 décembre 2025 à 9h30 Sous forme dématérialisée

Président : Pascal PARENT.

Président Délégué : Lilian JURY.

Membres du Conseil de Ligue présents ou connectés : Denis ALLARD, Philippe AMADUBLE, Didier ANSELME, Anthony ARCHIMBAUD, Estelle BATTAGLINI, Patrick BELISSANT, Isabelle BLANCHET-VOYET, Marion CHABAL, Thierry CHARBONNEL, Nicole CONSTANCIAS, Thierry DELOLME, Elodie DIASPARRA, Dominique DRESCOT, Laurent DUPERRON, Stéphanie GILLY, Hervé GIROUD-GARAMPON, Martine GRANOTTIER, Hubert GROUILLER, Abtisse HARIZA, Laurent LERAT, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Catherine MARC, Arsène MEYER, Christian PERRISSIN, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET, Bernard VELLUT, Carole VINIT.

Membres du Conseil de Ligue excusés : Henri BOURGOGNON, Stéphanie PERENNOU, Stéphane POUZOLS.

Assiste : BAYARD Coralie.

Clubs de Ligue Présents :

Tous sauf les clubs ci-après :

Clubs excusés :

PLASTICS VALLEE F.C. ; BEZENET DOYET FOOTBALL ;

Clubs non représentés :

U. MONTILIENNE S. ; C.OM. ST FONTS ; AM.S. DONATIENNE ; A.S. CRAPONNE ; S.C. ST POURCINOIS ; U.S. BEAUMONTOISE ; ENT.S. VAL DE SAONE ; ESP. HOSTUNOISE ; FRATERNELLE AM. LE CENDRE ; EV.S. GENAS AZIEU ; A.S. DE MONTCHAT LYON ; A.S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT ; A. S. MARTEL CALUIRE ; O. DE VAULX EN VELIN ; A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE ; F.C. GERLAND LYON ; A.S. ESPINAT F. ; F.C. COTE SAINT ANDRE ; ENT.S. DU RACHAIS ; O. DE VALENCE ; A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN ; FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES ; ENTENTE CREST AOUSTE ; RHONE CRUSSOL FOOT 07 ; GOAL FUTSAL CLUB ; A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON ; L'OUVERTURE ; AMBERT LIVRADOIS SUD FOOTBALL CLUB ; ENT. S. NORD DROME ; U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 ; SAINT-ETIENNE METROPOLE FUTSAL CLUB ;

Délégués représentant les clubs de Districts présents :

Ain :

CONTET Jacques ; DELIANCE Maurice ; GAILLARD Colette ; GALLICE Catherine ; GUTIERREZ Raul ; LAUPETRE Vincent ; PITARD Patrick ; TEPPE Patrick ;

Allier :

BOUCHERE Bernard ; GODIGNON Michel ; LAURENCEAU Marilou ; BARDET Robert ;

Cantal :

CHEVALIER Gérard ; MAZE Jacques ;

Drôme-Ardèche :

ARNAUD Roland ; BETTON Bernard ; BRESSON Claude ; COQUELLE Jean-Yves ; VILLAND Jean-François ; AUBERT Philippe ; ZAVADA Richard ; PRADAT MOMBARD Martine ; PEALAT Philippe ;

Haute-Loire :

CHANTEMESSE Bernard ; ROUSSET Guy ; LIOGIER Serge ; GUINAND Roland ;

Haute-Savoie Pays de Gex :

BARD Brigitte ; BAULMONT Jean-Michel ; BLANCHET VOYET Isabelle ; BOISSON Pierre ; CHENEVAL Bernard ; SEKULICH-GARCIA Alexandra ; MOSCATO Grégoire ; PERRISSIN Christian ; ROSSET Alain ; ROUX Jean-Denis ;

Isère :

GIROUD-GARAMPON Hervé ; BOULORD Jean-Marc ; MALLET Marc ; BRAULT Annie ; MONTMAYEUR Marc ; TRUWANT Thierry ; MONIER Patrick ; LOSA Jean-Michel ; MAZZOLENI Laurent ; COCHARD Jean-Luc ; FERRER Brigitte ; VEYRET Bernard ;

Loire :

ALLEGRE Jean-Marc ; BRIDEAU Paul ; VIDRY Francis ; FOLLEAS Marie-Pierre ; BROUSSET Bernard ; BOUGUERRA Mohammed ; GANDIN Dominique ;

Lyon & Rhône :

COURRIER Bernard ; TOUATI Lakhdar ; GOURDAIN Serge ; TOUZET Lionel ; PINTI Patrick ; MONTEIL Evelyne ; KEROUANI Hocine ; LAGRANGE Virginie ; DOS SANTOS MOREIRA Sylvie ; COSTANZA Laurent ; BALANDRAS Franck ; COMBIER Didier ; GARCIA Cécile ; BARBIER Alain ; ARGYRE Dervil ; MONTAGNON Patrice ; NOVENT Christian ; MOURROZ Maurice ; BLANCHARD Jean ;

Puy de Dôme :

BAPT Thierry ; CHASTAGNIER Jean-Paul ; HOMETTE Christian ; ARCHIMBAUD Anthony ; BOURDAROT Jacques ; BARTHELEMY Cyrille ; MAIGNOL Yves ; CERRALBO Jean-François ;

Savoie :

ANSELME Didier ; TRILLAT Sylvie ; VINIT Carole ; VALENTINO Christophe ;

[A partir de 8H45 :](#)

- **Connexion au site de l'Assemblée Générale et émargement des participants.**

[A partir de 9H30 : Ouverture de la séance](#)

- **Accueil par le Président, Pascal PARENT.**

Bonjour à tous,

Il est très exactement 09h30 et je remercie tous ceux qui depuis 08h45 se sont connectés pour cette Assemblée Générale inhabituelle en visioconférence. Mais comme nous l'avons dit et comme rappelé dans le Journal Foot spécial AG en ligne depuis une quinzaine de jours, cette Assemblée se tient sous forme dématérialisée comme convenu dans le cadre des conclusions du Groupe de Travail FACE qui avait pour objectif de faciliter l'accès aux compétitions régionales des clubs les plus excentrés notamment sur le plan économique. Et cette Assemblée, exempte de tout déplacement, y répond donc. Une deuxième AG aura lieu sous le même format d'ici la fin du mandat.

Avant que j'aie plus loin dans mon propos, je souhaiterais donner la parole à notre Directeur Général, Richard DEFAY, qui va vous expliquer les modalités de connexions et d'interaction virtuelle.

- **Explications sur le fonctionnement de l'AG dématérialisée et le vote électronique.**

Bonjour à toutes et à tous,

Concernant les questions que vous souhaiteriez poser, sachez que vos micros sont tous coupés, ceci afin d'éviter des interférences. Vous pouvez poser vos questions par message et celles-ci seront transférées au Président, uniquement si elles concernent l'Assemblée Générale. Si elles concernent d'autres sujets, elles seront mises de côté afin que l'on y réponde ultérieurement. Une modération des questions est donc prévue.

Pour les délégués de district et de club amenés à voter, vous devez normalement voir apparaître deux parties sur votre écran : à gauche vous aurez les votes qui s'afficheront en temps voulu, et à droite vous avez la vidéo de l'Assemblée Générale pour pouvoir suivre les échanges.

Passons au vote de la question test afin que les délégués puissent vérifier et comprendre le fonctionnement du vote électronique sur la plateforme.

Le vote test est effectué et Richard DEFAY demande à ceux qui ont rencontré des difficultés de nous écrire pour que l'on puisse intervenir.

- **Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.**

Depuis le COVID, et il aura au moins servi à ça, nous savons que ces AG en visio sont possibles dans de bonnes conditions. Certes, elles sont moins conviviales mais on ne peut pas gagner sur tous les tableaux et vous pouvez néanmoins interagir si vous avez des questions à poser.

Vu le format, mon intervention sera courte, notre ordre du jour a été allégé et nous avons prévu de vous faire part de certaines informations sous la forme de petits films ou de diaporamas qui, pour le coup, sont parfaitement adaptés aux contraintes de cette matinée.

Pour autant, je ne saurais commencer mon intervention sans rappeler à votre souvenir toutes celles et ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière AG à Aix les Bains et qui manquent déjà terriblement à notre football régional... avec une attention particulière pour le club de BLAVOZY durement éprouvé le week-end dernier, ou encore celui de MISERIEUX TREVoux bouleversé par le drame qui a emporté deux très jeunes enfants lundi dernier. J'ajouterais dans ce moment de recueillement virtuel toutes celles et tous ceux qui sont en délicatesse avec leur santé et à qui l'on souhaite un prompt et complet rétablissement. Merci de vos pensées.

Je voudrais aussi en préambule féliciter le parcours de certains de nos clubs dans les coupes nationales et souhaiter le meilleur :

En Coupe de France, à :

- LYON LA DUCHERE
- GRENOBLE FOOT 38
- F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
- AS SAINT ETIENNE
- LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE
- HAUTS LYONNAIS
- Et aux deux derniers : l'OLYMPIQUE LYONNAIS et le F.C. SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR qui s'affronteront dimanche soir dans un derby 100% rhodanien.

En Coupe de France Féminine, à :

- THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
- GRENOBLE FOOT 38

en attendant les clubs de D1 Arkema.

En Coupe Gambardella Crédit Agricole, à :

- FC BOURGOIN JALLIEU
- AS ST PRIEST
- GRENOBLE FOOT 38
- OLYMPIQUE LYONNAIS
- RC VICHY FOOTBALL
- AS SAINT ETIENNE
- O. DE VALENCE
- FC D'ANNECY

En Coupe de France Nike U18 Féminine, à :

- F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
- OLYMPIQUE LYONNAIS
- LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE
- THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
- AS ST PRIEST
- CLERMONT FOOT 63

En Coupe Nationale Futsal, à :

- ARBRE DE VIE BERJALLIEN
- AS ST PRIEST
- FC VAULX EN VELIN
- AMATEUR LYON FIDESIEN FUTSAL

en attendant là aussi l'entrée en lice de la D1 Futsal avec GOAL FUTSAL CLUB.

Sans oublier ceux qui poursuivent l'aventure dans les toutes récentes coupes nationales U18 Futsal et seniors féminines futsal.

Puisqu'on en est aux performances sportives, un petit mot pour nous réjouir de la qualification de notre équipe de France à la Coupe du Monde de l'été prochain aux USA, Mexique et Canada, et plus globalement, saluer le parcours souvent remarquable de nos équipes nationales témoignant ainsi de la bonne dynamique du football dans notre pays.

Pour revenir à notre ligue, toutes les récompenses traditionnellement remises à notre AG d'hiver ne pourront l'être aujourd'hui, et pour cause. Elles seront donc remises lors de la soirée annuelle de notre ligue, deuxième édition après le succès de l'an dernier, qui se tiendra dans la région de Clermont-Ferrand le 27 mars prochain.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour car même s'il est allégé, il y en a un, avec notamment l'intervention toujours très attendue de notre Trésorier Général, Daniel THINLOT, sur la clôture de nos comptes 2024-2025, je voudrais vous faire part de quelques inquiétudes tout d'abord.

Inquiétude sur la baisse de nos licenciés, certes légère, mais dans des catégories qui interrogent pour l'avenir car les catégories les plus touchées sont le foot d'animation et le foot féminin. Or, il s'agit là de deux priorités de notre football, le football des petites et des petits, et le football des filles. On peut bien sûr rechercher et trouver des explications : Pass'Sport modifié, démographie, équipements inadaptés, encadrement, etc. Mais j'espère qu'il ne s'agit pas là de deux tendances lourdes pour demain.

Inquiétude aussi sur le nombre de dossiers disciplinaires pour faux certificats médicaux qui ne baisse pas, au contraire, et conduit à des sanctions souvent lourdes et des plaintes au pénal de la part des médecins grugés. De grâce, le sujet est trop sérieux pour continuer sur cette voie en matière de délivrance des licences.

Enfin, inquiétude voire alerte sur la très mauvaise utilisation du brassard par l'éducateur responsable de nos équipes régionales alors que cette disposition revêt de très nombreux aspects positifs. Certes, les premiers brassards n'étaient pas très adaptés. Ils ont été remplacés et une dernière dotation sera faite aux arbitres régionaux lors de leurs stages de début janvier, mais ensuite nous serons beaucoup plus sévères avec ceux qui s'affranchissent allègrement de cette mesure qui pour l'instant repose sur une adhésion volontaire et qu'il va falloir peut-être rendre plus contraignante sauf si bien sûr vous décidez de vous y mettre.

Quelques informations ensuite.

Sur l'arbitrage d'abord. Pour développer l'arbitrage dans les territoires, et notamment la fidélisation des arbitres recrutés via les FIA et dont on sait que la moitié d'entre eux arrête dans les deux ans, la FFF a renforcé les aides financières à destination des districts pour permettre le recrutement de Conseillers Techniques en Arbitrage pour ceux qui n'en avaient pas encore. C'est ainsi que presque tous les districts de notre ligue ont déjà ou vont recruter un permanent en arbitrage qui sera au plus près de l'arbitrage départemental, là où tout commence, ce qui à n'en pas douter vous permettra aussi de mieux remplir vos obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage même si ça s'améliore d'années en années, et on vous en félicite.

Autre information sur l'usage du jeu de tête dans notre football d'animation. Sur recommandation de la Direction Médicale de la FFF, il vient d'être précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le jeu de tête sera prohibé pour les U6 à U9 (fille ou garçon), adapté pour les U10 à U13, et sans contrainte particulière à compter des U14. Je vous renvoie à cet égard au livret

médical qui a été largement diffusé pour que vos éducateurs adaptent après la trêve hivernale leurs entraînements et leurs matchs à ces nouvelles dispositions.

Information ensuite sur la FMI et les tablettes. Nous avons parfaitement conscience des bugs qui peuvent survenir entre l'évolution progressive du logiciel de la FMI depuis sa création et certaines tablettes qui vu leur âge ne permettent pas d'en utiliser les versions les plus récentes. C'est pourquoi la FFF lancera en janvier une opération tablettes, qui vous permettra d'acheter de nouvelles tablettes sur la plateforme d'achats de la FFF « le corner » à prix négociés et chaque tablette achetée bénéficiera d'une aide fédérale de 50 euros. Votre ligue complètera cette aide fédérale d'un montant qui reste à déterminer en fonction du nombre de tablettes achetées par ce canal et les districts pourront en faire de même mais pas forcément tous, car certains vous ont déjà dotés il y a une saison ou deux de tablettes gratuites et il leur sera difficile de faire deux fois l'effort.

Les sommes ligue et district seront créditées directement sur votre compte club.

Je vous invite vivement à vous inscrire dans cette opération car d'ici le 28 février ou le 31 mars, le plus ancien logiciel FMI ne sera vraisemblablement plus utilisable. Seul le plus récent sera opérationnel ce qui permettra des développements très attendus, comme par exemple la gestion des cartons blancs.

Puisque nous sommes dans les cartons blancs, je vous informe que je proposerai au Conseil de Ligue du 17 janvier d'expérimenter dès les matchs retours ou de deuxième phase, les pauses d'apaisement ou temps morts, et dès la saison prochaine les exclusions temporaires ou cartons blancs pour les joueurs et les officiels d'équipe sur les bancs de touche, selon les directives que nous ont fait parvenir la Fédération et sa Direction de l'Arbitrage.

Mais nous en parlerons plus en détail tout à l'heure, tout comme le renforcement du barème disciplinaire, l'idée de tout ça étant de faire baisser les violences et incivilités sur nos terrains car elles, elles ne baissent pas.

Dernière information enfin, le léger excédent qu'affiche nos comptes 2024-2025, nous permettra pour la deuxième saison consécutive de vous verser la prime d'éloignement et l'aide de 50 euros pour chacune de vos équipes régionales, là aussi pour poursuivre les recommandations du Groupe de Travail FACE. Les péréquations elles aussi perdurent afin que la situation géographique d'un club ne soit pas un handicap trop important pour disputer nos compétitions régionales.

Je voudrais enfin terminer mon propos sur une note plus qu'optimiste avec les annonces faites lors de de la Conférence Nationale du Football du 22 novembre dernier et au cours de laquelle ont été présentées des aides sans précédent qui pourront aller dès la saison 2026-2027 au monde amateur, c'est-à-dire aux clubs, aux ligues et aux districts, grâce à la renégociation du partenariat de la FFF avec son équipementier Nike.

A l'heure où les questions financières s'invitent plus souvent dans notre quotidien que les questions sportives, c'est là un message plus que réconfortant comme vous pourrez le voir dans le diaporama qui vous sera projeté tout à l'heure.

Ce week-end se déroule encore quelques matchs, essentiellement et bien sûr des matchs de 32èmes de finale de Coupe de France avec quelques formidables affiches, mais également quelques matchs en retard, puis nous pourrons tous marquer une pause bien méritée avant de nous retrouver en 2026. Je vous souhaite donc de très belles fêtes de fin d'année, profitez des vôtres, de vos amis, ces moments-là sont tellement précieux.

Quelques-uns d'entre vous rattaqueront très tôt en janvier, le week-end des 10 et 11 janvier, mais je suis sûr qu'ils le feront avec enthousiasme car cela voudra dire, hormis là encore quelques matchs en retard, qu'ils seront qualifiés en Coupe de France pour les 16èmes de finale ou en Coupe Gambardella Crédit Agricole pour les 32èmes de finale, le genre de match que beaucoup rêvent de disputer au moins une fois dans leur carrière.

Excellente fin d'année 2025 à tous et avec quelques jours d'avance, je vous souhaite une très bonne année 2026.

L'heure est venue de clore l'émargement et d'annoncer le quorum.

➤ **Annnonce du quorum.**

Richard DEFAY fait part du quorum :

Sur les 345 délégués convoqués pour un nombre total de 26 438 voix, 289 délégués sont présents représentant 85,93 % des inscrits pour 22 717 voix.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

[Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire](#)

➤ **Approbation du Procès-verbal de l'A.G. Ordinaire du 28 juin 2025 à Aix les Bains.**

➔	Vote de l'Assemblée :	
	Pour :	98,95%
	Contre :	1,05%
	Adopté à la majorité.	

➤ **Bilan financier de la saison 2024/2025.**

○ **Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général.**

Tout d'abord bonjour, mesdames, mesdemoiselles et messieurs.

Je vous propose la présentation de ce budget de la manière suivante :

- Je vais vous présenter une synthèse du compte de résultat.
- Je vous donnerai un aperçu du poids des familles constituant notre budget pour les charges et les produits.
- Je commenterai les écarts avec le prévisionnel sur chaque grande ligne du compte de résultat charges et produits.
- Je vous ferai une conclusion.

Puis prendrons le relais :

- Notre expert-comptable Thierry Simard qui vous présentera le bilan.
- Puis notre Commissaire aux Comptes Geoffroy Joly fera son intervention.

A la suite de ces interventions, vous pourrez bien entendu poser par message toutes les questions que vous souhaitez, nous tâcherons d'y répondre au mieux.

SYNTHESE

L'envolée de nos licenciés en 2023-2024 avec 287 700 licenciés s'est maintenue en 2024-2025 avec 285 413 licenciés ce qui est un gros plus pour notre budget qui en a bien besoin.

Je voudrais vous signaler quelques mouvements significatifs dont nous aurons les explications dans les commentaires sur les charges et les produits.

Au niveau des charges :

- Nos frais généraux continuent de progresser + 145.771 € par rapport à 2023-2024 et + 45.727 € par rapport à notre prévisionnel.

Au niveau des produits :

- Stages / formations : + 167.195 € par rapport au prévisionnel et – 107.494 € par rapport à 2023-2024
- Autres produits : + 205.011 € par rapport au prévisionnel et + 241.237 € par rapport à 2023-2024.

Nous conservons bien entendu une aide vers les clubs, certes modeste mais réelle :

Sur le 1 € de hausse de la FFF sur les licences nous n'avons répercuté aux clubs que 50% (dernière saison)	142.500€
L'aide FACE pour les clubs excentrés	55.050€
Dirigeant, licence remboursée si joueur en même temps	181.000€
Remboursement ponctuel dans certains cas des changements de club.	60.000€
	438.550€

Notre résultat définitif est de : + 31.332 €

CHARGES : 14 169 961 €

Notre réalisation Charges est supérieure à notre prévisionnel de +613.461 €

Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû à 4 facteurs principaux en hausse :

PERSONNEL	+374.992 €
FONCTIONNEMENT	+88.063 €
COMPETITIONS	+71.274 €
RECOMPENSES ET SUBV	+67.066 €

PRODUITS : 14 201 293 €

Notre réalisation Produits est supérieure à notre prévisionnel de +644.793 €

Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû à 3 facteurs principaux :

CLUBS	+276.841 €
AUTRES PRODUITS	+205.011 €
STAGES / FORMATION	+167.195 €

Nous verrons bien entendu tout cela dans le détail des commentaires sur les écarts dans les Charges et Produits.

POIDS DES FAMILLES SUR NOS CHARGES

PERSONNEL 32.9%

Le poids de cette famille est toujours le plus important dans nos charges. Il est plus élevé que notre prévisionnel : + 1.3%.

ACHATS ADMINISTRATIFS 15,7%

Nous sommes inférieurs à notre prévisionnel de -2.3%.

RECOMPENSES et SUBVENTIONS 14,8%

Nous sommes inférieurs à notre prévisionnel de -0,2%.

COMMISSIONS 12%

Nous sommes inférieurs à notre prévisionnel : -0.3%.

FRAIS GENERAUX 10.7%

Nous sommes légèrement inférieurs à notre prévisionnel de -0,1%.

DOTATIONS sur EXERCICE 7,3%

Nous sommes légèrement inférieurs à notre prévisionnel : -0.1%.

FONCTIONNEMENT et ORGANISATION 2,6%

COMPETITIONS 2,1%

COMMUNICATION et PUBLICATION 0.9%

CHARGES EXCEPTIONNELLES 1%

Peu de choses à dire pour l'ensemble de ces familles, relativement stable par rapport au prévisionnel.

CHARGES

ACHATS ADMINISTRATIFS

- 224.693 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû :

<p>CLUBS -233 784 €</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons prévu de faire 275 000 licences mais nous en avons fait 285 412, donc plus 15 968 € d'achats à la FFF.• Le montant des assurances licences en baisse de -242 632 €. En effet depuis la signature de notre contrat Helmet, nous avons négocié des prix plus bas pour la première année de souscription. Nous reviendrons à des coûts plus élevés les prochaines années.
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> Enfin concernant les frais de transfert de clubs, on a moins de transferts internationaux ce qui engendre – 7 120 €.
CHANGEMENT de CLUBS +14.799 €	On avait prévu 152 000 € mais on a fait 166.799 € ; donc plus de changements de clubs sur la saison.
AFFRANCHISSEMENT - 9.080 €	On a eu moins de gros envois de colis (notamment maillots coupe de France) que prévu.
FOURNITURES et IMPRIMES - 12.315 €	Nous avons renégocié notre contrat avec Toshiba pour les photocopieurs donc moins de surcoût sur le dépassement de photocopies. Et une tendance à une baisse de consommation de fournitures de bureau.
REGLEMENTATION GENERALE + 586 €	Peu significatif.
CREDIT BAIL / LOCATIONS + 20.544 €	<p>Au niveau des photocopieurs + 13 877 € : les coûts ont augmenté en cours de saison, nous avons donc renégocié notre contrat au mois de mars pour faire baisser le tarif.</p> <p>Au niveau de la location des terrains de la ville de Lyon : + 2 500 €.</p> <p>Au niveau des locations diverses : + 6 784 €, nous avons sur la saison loué sur quelques mois un chapiteau pour notre assemblée générale d'hiver.</p>
MAINTENANCE ORDINATEURS -5.443€	Peu significatif.

FRAIS GENERAUX

+ 45.727 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

EAU/GAZ/ELECTRICITE -103.611 €	Par précaution, nous avons prévu fort car nous ne connaissions pas réellement le montant de la consommation de l'électricité des terrains, car nous avons tout passé en
-----------------------------------	---

	<p>LED et n'avions pas le recul nécessaire sur la consommation annuelle.</p> <p>De plus, nous avons sur la saison revu nos contrats EDF pour adapter le montant des abonnements par rapport à la consommation réelle, ce qui nous a engendré des économies.</p>
<p>TELEPHONE +6.062 €</p>	<p>Peu significatif, idem N-1, nous avons prévu un peu trop bas.</p>
<p>ENTRETIEN/REPARATION + 124.024 €</p>	<p>Entretien bâtiment administratif : + 7.118 €</p> <p>Entretien bâtiment hébergement et restauration : +21.780 € : nous avons eu des problématiques sur notre chaudière, ce qui nous a engendré des coûts supplémentaires et nous avons également rafraîchi nos salles de bains.</p> <p>Entretien bâtiment pôle + 32 400 € : nous avons des réparations notamment sur les portes des chambres (dégradation), et nous avons remis en état la buanderie des garçons.</p> <p>Entretien terrain : +44.261 € : nous avons eu des travaux supplémentaires sur les terrains liés à la venue de l'équipe de France Féminine, nous avons refacturé ces travaux supplémentaires à la FFF. De plus, nous avons provisionné 25 000 € concernant la remise en état de notre grand synthétique. Nous avons en effet refait notre terrain grâce à la garantie décennale. Nous avons fait le choix de changer le revêtement pour passer sur du liège afin de respecter les normes environnementales.</p> <p>Maintenance et contrat : +23 674€, nous avons eu plus de maintenance sur le site en général, nous avons prévu un peu trop faible.</p> <p>Entretien véhicule : - 5.208 € non significatif</p>
<p>HONORAIRES -1.130 €</p>	<p>Non significatif.</p>
<p>IMPOTS + 2.262 €</p>	<p>Non significatif.</p>
<p>ASSURANCES -17.237 €</p>	<p>Nous avons prévu un peu trop fort, et nous avons renégocié notre contrat sur la dernière saison.</p>

FRAIS FINANCIERS et AUTRES DEPENSES + 35.356€	Nous avons prévu un peu trop faible, nous avons cette année les intérêts à payer sur une année complète pour notre salle de réception.
---	--

COMPETITIONS

+71.274 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

COUPES et MATCHES INTERNATIONAUX +29.077€	Nous avons prévu un peu faible, mais nous sommes quasiment sur les mêmes coûts que l'année précédente.
DETECTIONS / SELECTIONS +42.197 €	<p>FOOT MASCULIN : +29.026 € La hausse par rapport au prévisionnel s'explique par la réalisation de la CID U15 garçon à Vichy alors que l'année d'avant on l'avait faite à Tola Vologe, ce qui implique des coûts supplémentaires.</p> <p>AUTRE SELECTION PPF : +10.244€, cette hausse s'explique par la mise en place d'un suivi des clubs amateurs « élites » (un CTR PPF accompagne 22 clubs identifiés dans l'accompagnement des joueurs impliqués sur le PPF).</p> <p>FOOT FEMININ : +1.833€</p> <p>Rassemblement inter sections foot études : - 1.607 € Peu significatif.</p> <p>FUSTAL : + 2.702 €, cet écart s'explique car en 23/24 nous avons fait l'interligue futsal U15/U17 à Temple sur Lot alors que cette année nous l'avons fait à Vichy et refacturé à la FFF.</p>

FONCTIONNEMENT et ORGANISATION

+88.063 €

L'augmentation de cette famille par rapport au prévisionnel est dû essentiellement à :

- + 9.735 € pour les conseils de Ligue
- - 5.367 € pour le collège des présidents
- + 6.623 € pour la permanence ligue
- - 7 318 € pour les IK des bénévoles
- - 9 841 € pour les réunions de clubs de début de saison : nous avons regroupé les réunions de clubs sur Lyon en une seule réunion grâce à notre grande salle ce qui permet de minimiser le coût.
- + 58. 555 € frais de réception : nous avons cette année une soirée annuelle de la Ligue qui permet de regrouper les évènements de l'année qui nous engendre des frais de

réception supplémentaires mais baisse de certains postes comme le repas des commissions, les vœux.

- + 16 000 € de charges de location de Tola Vologe lié à la hausse de la location de notre site.

Pour le reste de l'écart, peu significatif.

COMMISSIONS

+23.262 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

<p>TECHNIQUE +77.015 €</p>	<p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 25.210 € lié à la formation. • +6.164 € : Pour le développement des pratiques, mise en place de finales régionales pour qualifier des équipes au niveau national en Beach soccer, foot en marchant et futnet. • Pôles espoirs : +42.472 €. Nous sommes un peu plus faible que l'année dernière, mais cette hausse par rapport au prévisionnel est liée à la hausse des surveillants de nuit (plus de surveillants car moins de nuits par surveillant), la hausse du coût d'achat des repas et l'achat de matériel et les repas du dimanche soir. • Labels FFF : -2.783 € peu significatif • Fonctionnement +5.952 € : les ETR ont été faites par thématique, ce qui a créé plus de déplacements. Dont une ETR à Vichy.
<p>ARBITRES -45.736€</p>	<p>Un effort a été fait pour minimiser les frais sur le fonctionnement. Nous sommes en légère baisse sur les stages arbitres (-4.987 €). Nous avons également -40 000 € sur l'arbitrage fédéral (N3).</p>
<p>DELEGATIONS -31.750 €</p>	<p>Nous avons moins de frais de délégations que prévu et moins de frais de fonctionnement.</p>
<p>ETHIQUE et LUTTE CONTRE LA VIOLENCE + 1.538 €</p>	<p>Ecart non significatif.</p>
<p>AUTRES COMMISSIONS +22.195 €</p>	<p>Nous avons eu des frais supplémentaires et certaines commissions qui se sont réunies plus souvent.</p>

PERSONNEL

+374.992 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

<p>SALAIRES BRUTS et CHARGES +367.873 €</p>	<p>Ce poste est plus haut que le prévisionnel et s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incidence des salariés sortis sur la période (ruptures conventionnelles pour 80.000 €). • 90.000 € de départ à la retraite provisionnés, que l'on retrouve en produits • 61.000 € de départs non prévus de maladie longue durée • 50 000 € d'épargne temps • L'augmentation conventionnelle du SMC (de 5% à 2% selon la catégorie) : 105 000 €. • Nous avons recruté 2 doctorants (une en arbitrage et un doctorant préparation physique). Ces 2 postes engendrant des charges supplémentaires qui sont compensées par des produits puisque nous touchons des subventions.
<p>TAXES DIVERSES -7.217 €</p>	<p>Non significatif.</p>
<p>PERSONNEL INTERIMAIRE -15.000 €</p>	<p>Nous avons par précaution prévu 15 000 € de personnel intérimaire mais nous n'avons pas eu recours à l'intérim cette année.</p>
<p>AUTRES +29.336€</p>	<p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tickets restaurants : +3.165 €, non significatif • Médecine du travail : - 3.993 €, légère baisse, un peu moins d'achats de pharmacie • + 7 000 € de cotisation départ en retraite, nous augmentons ce poste. • Comité entreprises / transport : +6.654 € • + 18.340 € de frais fixes de restauration, nous avons du personnel supplémentaire lié à la hausse du nombre de repas annuels.

RECOMPENSES et SUBVENTIONS

+ 67.066 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

RECOMPENSES et PRIX +30.121 €	Cette année nous n'avions plus de stock et nous avons donc refait des achats pour nos différents événements et récompenses de clubs.
REVERSEMENTS aux DISTRICTS +45.782 €	Cette hausse par rapport au prévisionnel s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • + 36.244 € de subvention LAuRAFoot, nous avons redistribué plus aux districts car plus de licenciés. • 701 € non significatif concernant le contrat d'objectif • + 8.832 € d'aide exceptionnelle aux districts car cette aide est liée au résultat final et non connue au montage du budget.
SUBVENTIONS DIVERSES -8.837 €	<ul style="list-style-type: none"> • Peu significatif.

COMMUNICATION et PUBLICATION

29 €

Non significatif.

DOTATIONS sur EXERCICE

+72.573 €

Cette variation s'explique par deux facteurs :

- +80.910 € concernant la saison pleine d'amortissement de la salle.
- -3 500 € concernant la dotation des clubs

Au moment de l'établissement du prévisionnel, nous ne connaissons pas ces prévisions. Ceci est le travail des experts comptables à la fin de l'exercice.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

+40.120 €

Nous ne connaissons pas ce montant à l'établissement du budget, nous ne pouvons pas prévoir ces montants.

POIDS DES FAMILLES SUR NOS PRODUITS.

CLUBS 56,8%

Cette famille a un poids primordial sur nos produits. Il est certain que c'est dans cette famille que peut se faire ou se défaire notre budget avec seulement 2 postes licences et changements de clubs qui représentent 78 % de cette famille et 44.3% de l'ensemble de nos produits. Nous sommes inférieurs à notre prévisionnel de 0.6%.

SUBVENTIONS 20,5%

Nous sommes inférieurs à notre prévisionnel de 0.7%.

STAGES FORMATION 8.5%

Nous sommes légèrement supérieurs à notre prévisionnel de +0.4%.

AUTRES PRODUITS 6.6%**TRANSFERT DE CHARGES 3.8%****PRODUITS EXCEPTIONNELS 2.2%****COMPETITIONS 1,6%**

Peu de choses à dire sur l'ensemble de ces produits qui restent relativement stables.

PRODUITS**CLUBS****+ 276.841 €****Cet écart avec le prévisionnel est dû à :**

COTISATIONS LIGUE -10.315 €	Nous avons moins de cotisations ligue puisque nous avons remis à jour notre base de données des clubs et nous avons également comme chaque année certaines fusions de clubs.
LICENCES ASSURANCE MUTATIONS +334.506 €	Cette variation avec le prévisionnel s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • +481.914 € : au niveau des licences notre prévision était basée sur 275.000 et nous avons réalisé 285.400 licences, soit 10 400 licences supplémentaires, • +111.870 € : Plus de changements de club. • - 259.279 € : nous avons prévu plus cher en assurance, nous ne connaissions pas le tarif au montage du budget.
PENALITES -25.863 €	Nous avons une baisse au niveau des pénalités : <ul style="list-style-type: none"> - - 23 728 € au niveau des amendes disciplinaires - - 2.135 € au niveau des amendes administratives.
AUTRES PRODUITS -21.487 €	Cette variation sur les autres produits s'explique par : <ul style="list-style-type: none"> • - 16.440 € de certificats de sortie • -2.087 € de frais de traitements des relevés • - 5.500 € sur l'homologation de l'éclairage • - 2.371 € sur les appels et réclamations. • + 4.911 € : frais payés par le district Puy de Dôme lié à la copropriété du

	bâtiment de Cournon. Nous avons sur cette saison passé l'éclairage en LED du bâtiment.
--	--

STAGES et FORMATIONS

+167.195 €

Nous avons eu la suppression d'une antenne apprentissage en BMF, et la réduction du nombre de stagiaires en BMF continu, ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires mais également des charges liées à ces formations.

Concernant les formations, les charges représentent 525.210 € de charges directes (restauration, hébergement, formateurs occasionnels, déplacement, matériel pédagogique, etc) et 1.201.195 € de produits.

Dans les charges nous n'avons pas intégré les charges indirectes :

- Le personnel qui se retrouve dans les salaires bruts et charges.
- Les charges indirectes liées à l'utilisation du site de Tola Vologe (énergies, maintenance, etc) qui se retrouvent dans la famille frais généraux.

En final, notre écart entre produits et charges se retrouve pratiquement à zéro.

Pour info, Saison 22-23 : + 130.000 €

Saison 23-24 : - 40.000 €

Saison 24-25 : + 65.067 €

Ces résultats proviennent de la comptabilité analytique de notre formation réalisée par nos experts comptables.

SUBVENTIONS

+24.020 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

SUBVENTIONS FFF -5.107 €	Stable.
SUBVENTION ANS +17.400 €	Subvention concernant l'aide d'un poste d'une doctorante en arbitrage que nous n'avions pas prévu au budget.
SUBVENTION REGION +13.650€	Nous avons eu comme chaque année une subvention en fonctionnement et une autre pour des investissements.
PARTICIPATION FAMILLES Pôles -1.923 €	Cette année, il y a eu un suivi plus précis des participation familles pôles et nous sommes quasiment conformes au prévisionnel.

COMPETITIONS

-6.821 €

Compétitions nationales : -1.374 €	Non significatif.
Compétitions / Coupes régionales : - 5.447 €	Non significatif

TRANSFERT de CHARGES

-70.381 €

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

PARTICIPATION aux SALAIRES -3.085 €	Ecart non significatif.
AUTRES - 59.978 €	Les autres produits liés au transfert de charges s'expliquent par : <ul style="list-style-type: none">- Transfert de charges FFF arbitrage :<ul style="list-style-type: none">- 35.800 €- Déplacement : - 5.737 €- Remboursement divers : -7.691 €- Journée des bénévoles : - 10.751€
RENONCIATIONS aux Kms des BENEVOLES -7.318 €	Ecart non significatif, ce montant est présent également en charges, pas d'impact sur notre budget.

AUTRES PRODUITS

+ 205.011€

Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

PRODUITS FINANCIERS + 40.943 €	Nous avons fait plus de placements financiers dont notre nantissement de 700 000 € lié à l'emprunt pour la salle qui rapporte des intérêts et également des placements à court terme.
REPRISES sur PROVISIONS +246.899 €	Nous avons cette année : <ul style="list-style-type: none">- +119.122 € de reprise covid- +55 098,10 € de reprise dotations créances douteuses- +62.844 € de reprise de provision Tola Vologe <p>Ceci est le travail des experts comptables. Non connu à l'établissement du budget.</p>
PARTENARIAT/SPONSORING +2.817 €	Nous avons retrouvé notre partenariat avec l'assurance cette année.

<p>LOCATIONS -80.291 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> -67.507 € sur les locations Tola Vologe, néanmoins nous avons triplé nos locations depuis la saison dernière. Nous avons pu accueillir sur notre site différents types d'évènements. -13.484 € concernant Villeurbanne, nous avons renégocié notre contrat avec l'Armée du salut légèrement à la baisse, le bâtiment vieillissant.
<p>AUTRES -5.357 €</p>	<p>Non significatif.</p>

PRODUITS EXCEPTIONNELS
+48.928 €

Notre prévision ne peut toujours être qu'aléatoire au montage du budget car à ce moment-là elle ne peut pas être réellement calculée.
Ce n'est qu'à l'arrêté des comptes avec l'analyse du budget sur la saison que son montant peut être calculé.
A signaler que nous avons ici 100 000 € de refacturation des délégués que nous n'avons pas facturé sur la saison dernière.

CONCLUSION

Nous ne sommes pas encore sortis de notre étroitesse budgétaire, et je pense que nous en avons encore pour quelques saisons sauf si l'augmentation de l'aide fédérale au football amateur annoncée intervient plus rapidement.

Pour moi le plus gros souci est notre trésorerie :

Durant peut-être 4 à 5 saisons, nous aurons des difficultés de trésorerie à partir de la première quinzaine de septembre et ce jusqu'à fin octobre parce que celle-ci est trop faible et nos budgets n'auront pas la capacité de la remonter tant que le plus gros des licences n'est pas rentré.

Pourquoi cette faiblesse ?

Cela est dû aux autofinancements que nous avons faits en toute connaissance de cause. Nous avons autofinancé :

- Pour notre salle : 500 000 €
- Sur notre terrain futsal : 370 000 € (subvention FFF de 80.000 € à venir)
- Sur terrain synthétique : 40 000 €
- Et pour le prêt de notre salle nous avons dû faire un nantissement : 700 000 €
Au total 1 610 000 €.

Le nantissement est sous forme de placement avec un rendement moyen de 3.4% qui sur la durée nous rapportera 166.000 €. Nous récupérerons ces 700 000 € au plus tard au cours de la saison 2029-2030, ce qui améliorera notre trésorerie, mais en attendant nous devons vivre

○ **Rapport du commissaire aux comptes.**

Geoffroy JOLY, Commissaire aux comptes, informe qu'il n'y a aucune observation et aucune réserve sur les comptes de la ligue.

Il assure que les documents fournis à l'approbation de l'Assemblée Générale sont certifiés conformes et ce sans réserve.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, il n'y a pas de remarque particulière également puisqu'elles avaient déjà été autorisées lors de l'exercice précédent et se poursuivent.

→ **Vote sur l'approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :**

Pour :	95,17 %
Contre :	4,83 %

Adopté à la majorité.

→ **Vote sur le rapport spécial concernant les conventions réglementées :**

Pour :	99,43 %
Contre :	0,57 %

Adopté à la majorité.

→ **Approbation du bilan financier de la saison 2024/2025 :**

Pour :	93,51 %
Contre :	6,49 %

Adopté à la majorité.

→ **Affectation du bénéfice de l'exercice 2024/2025 au compte « fonds propres sans droit de reprise ».**

Pour :	95,24 %
Contre :	4,76 %

Adopté à la majorité.

PAUSE

➤ **Election des Commissaires aux Comptes pour six saisons.**

Le mandat des Commissaires aux comptes arrivant à échéance, il convient de procéder à leur réélection pour une durée de six saisons (de la saison 2025/2026 à la saison 2030/2031).

Sont candidats :

Titulaire : Youxta Audit représenté par M. Geoffroy JOLY

Suppléant : M. Rodolphe CAILLAT

→ **Sont élus Commissaires aux Comptes de la LAuRAFoot, à la majorité, pour une durée de six saisons allant de 2025/2026 à 2030/2031 :**

- **Titulaire : Youxta Audit représenté par M. Geoffroy JOLY**

- **Suppléant : M. Rodolphe CAILLAT**

Pour : 96,60 %

Contre : 3,40 %

➤ **Retour sur la Conférence Nationale du Football du 22.11.2025 – Présentation des neufs engagements (aides financières au football amateur).**

Une vidéo de présentation est diffusée aux participants de l'Assemblée Générale.

➤ **Présentation du nouveau dispositif « LABEL ».**

Une vidéo de présentation est diffusée aux participants de l'Assemblée Générale.

Question de M. Abdelkader DJEBABLIA, Président du AIX F.C. : Qu'est-il prévu pour les clubs qui doivent renouveler le Label au cours de la saison 2025/2026 ?

Réponse de Pierre BERTHAUD, Directeur Technique Régional : si votre club est en renouvellement, c'est que le Label actuel se termine sur 2025/2026 donc le Label qui fait toujours foi c'est le Label Jeunes que l'on connaît actuellement. Le club va donc repasser par la procédure traditionnelle d'autodiagnostic et d'accompagnement par les conseillers techniques. Il devra se présenter au bilan intermédiaire ou final de son district ou de sa ligue, et se verra renouveler son Label pour les trois prochaines saisons dans le cadre du Label Jeunes actuel. C'est seulement après ces trois ans que l'on pourra basculer sur la nouvelle version.

Question de Raphaël SULLO, Président du PAYS DE GEX FC : C'est un super outil. Aura-t-on un contact de la part des différences instances pour aider à atteindre ce challenge ? Qui aide et donne le Label Club ? FFF, Ligue, district ?

Réponse :

Pascal PARENT précise que justement, l'une des missions des conseillers en développement prévus dans les districts sera d'être au plus près des clubs pour les aider dans toutes leurs démarches administratives, sportives et fédérales.

Pierre BERTHAUD complète en précisant que les CTD sont les interlocuteurs premiers sur les questions de structuration des clubs.

Pour le moment, on ne peut pas trouver le produit car il est encore en phase test et seuls les clubs concernés y ont accès (notamment certains clubs du District Drôme-Ardèche qui est pilote). L'autodiagnostic sera normalement disponible à la rentrée de septembre.

Pierre BERTHAUD invite les clubs à regarder les webinaires qui ont eu lieu à ce sujet, disponibles sur le site internet de la Fédération.

Question de Patrice FLORE, Président du F.C. D'ECHIROLLES : Suite à une sanction disciplinaire, nous avons été interdits de déposer une demande de label jeunes. Est-ce bien légal?

Réponse de Pascal PARENT : le dossier Label est instruit avec les éléments qu'on a au moment du dépôt du dossier et peut ne pas être délivré. Par ailleurs, il est clair qu'un club labellisé qui commet des faits disciplinaires graves peut se le faire retirer. Le Label est une garantie de sérieux donc comment justifier par exemple qu'un dirigeant de club agresse un arbitre sans que l'on agisse ? Donc oui il y a un lien mais il n'est pas qu'à la délivrance, il peut aussi être retiré en cours de labellisation.

➤ **Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 10 juin 2025 et le 06 décembre 2025 dans l'intérêt du football régional.**

Le Président Parent explique à l'Assemblée les décisions prises dans l'intérêt du football régional depuis la dernière Assemblée Générale.

Réunion du Bureau Plénier du 12 septembre 2025

1/ Précisions concernant le championnat U18 F R2

Le Bureau Plénier

- Constatant que le Championnat U18 F R2 compte aujourd'hui 20 équipes,
- que l'expérimentation des deux dernières saisons à 3 poules de 6 ou 7 équipes avait plutôt donné satisfaction notamment en termes de proximité géographique (la répartition en 2 poules de 10 occasionnant pour certaines équipes des déplacements très importants pour une telle catégorie U18 F surtout à l'heure où une nécessaire sobriété énergétique doit primer),
- décide donc (à la majorité, à l'unanimité moins 1 voix) de reconduire pour une saison supplémentaire et dans l'intérêt du football régional, cette expérimentation d'un championnat en 2 phases avec :
 - en 1ère phase 3 poules géographiques (2×7 et 1×6 équipes) qui s'opposeront en matches simples (soit 5 ou 6 matches) pour éviter un trop grand nombre de matches dans la saison
 - à l'issue de cette 1ère phase et après un classement qui sera établi mis à jour des sanctions disciplinaires ou réglementaires qui peuvent l'impacter, une 2è phase avec 3 poules également :
 - une poule de Play-off de 6 équipes (les 2 premiers de chaque poule) qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) accession(s) en R 1 U18 F
 - 2 poules de Play-down (2×7 équipes) déterminées en tenant compte des classements de la phase 1 et selon des critères géographiques, qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) relégation(s) en District.
- Et édicte comme annexée la composition des 3 poules de 1ère phase ainsi créées.

Le Bureau Plénier précise qu'en cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes dans la même poule à l'issue de la 1^{ère} phase, les équipes seront départagées selon les critères suivants, étant entendu que si le 1^{er} critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au suivant et ainsi de suite :

- 1/ plus fort quotient entre le nombre de matches joués à l'extérieur et le nombre total de matches
 - 2/ plus fort quotient entre la différence de but générale et le nombre de matches
 - 3/ plus fort quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matches
 - 4/ par tirage au sort
- Précise en outre que si une équipe est déclarée forfait général au cours de la 1^{ère} phase, elle sera placée numériquement dans une poule de play-down, que les points de la 1^{ère} phase ne seront pas conservés mais qu'en revanche les sanctions disciplinaires infligées lors de la 1^{ère} phase seront maintenues
 - indique que le nombre d'accession(s) et de relégation(s) sera à préciser lors du 1er Conseil de Ligue qui suivra la date du 10 octobre, tel que prévu aux RG de la LAuRAFoot
 - et demande à sa commission des compétitions de mettre en œuvre les dispositions ci-dessus en complétant si besoin le règlement afférent à ce championnat avant le début de la compétition.

N.B. : il sera proposé à l'AG du 27 juin 2026 d'adopter définitivement ce système en 2 phases.

Extrait de PV du Conseil de Ligue du 08 novembre 2025

✓ **Programmation des deux dernières journées des championnats régionaux futsal de la saison 2025/2026.**

« Le 13 octobre dernier, les représentants de la Commission Régionale des Compétitions ont réuni les clubs régionaux futsal au siège de la Ligue et ces derniers ont fait part de leur souhait de connaître le plus tôt possible la programmation des deux dernières journées de championnat, ceci afin de réserver rapidement leurs gymnases pour éviter des problèmes d'indisponibilité.

Pour rappel, l'article 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot dispose que « *l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente.*

Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure. »

Après un tour de table, un accord entre les représentants de la Commission Régionale des Compétitions et les clubs régionaux futsal a été trouvé, sous réserve de son approbation par le Conseil de Ligue.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Ligue :

- *que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R1 de l'avant dernière journée soient programmées exceptionnellement le samedi 02 mai à 18h00,*
- *que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R1 de la dernière journée soient programmées exceptionnellement le dimanche 10 mai à 17h00,*

- que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R2 de l'avant dernière journée soient programmées exceptionnellement le samedi 23 mai à 18h00,
- que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R2 de la dernière journée soient programmées exceptionnellement le dimanche 31 mai à 17h00.

Après échanges, le Conseil de Ligue **DÉCIDE** à l'unanimité, dans l'intérêt du football régional afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats régionaux futsal 2025/2026, d'accepter la proposition ci-dessus,

Et **DEMANDE** à sa Commission Régionale des Compétitions de considérer que tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

→ **L'assemblée prend acte de la formalité.**

➤ **Elections d'un membre au Conseil de Ligue jusqu'à la fin du mandat 2024/2028.**

Suite à la démission de Mme Charlène MATHIEU, membre du Conseil de Ligue en tant que représentante territoriale du Puy de Dôme, le Président de la LAuRAFoot, M. Pascal PARENT, a informé le Conseil de Ligue qu'il souhaitait présenter la candidature de **Mme Coralie BAYARD** pour son remplacement.

Cette candidature est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale ce jour, conformément à l'article 13.3.1 des Statuts de la LAuRAFoot.

Coralie BAYARD se présente devant l'Assemblée Générale : « je suis infirmière et suis dirigeante au club de l'U.S. ISSOIRE depuis une dizaine d'années. Depuis le renouvellement de l'ancien bureau en 2018, j'occupe le poste de secrétaire dans le bureau du club ».

Avis de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales : candidature recevable.

→ **Election de Mme Coralie BAYARD au Conseil de Ligue jusqu'à la fin de saison 2024/2028 :**

Pour :	93,52 %
Contre :	6,48 %

Elue à la majorité.

Lilian JURY et Pascal PARENT adressent leurs remerciements à Charlène MATHIEU pour son investissement au sein de notre instance, et félicitent Coralie BAYARD pour son élection avant de lui souhaiter la bienvenue.

- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.

ARTICLE 31 – SYSTEME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot

Texte actuel Saison 2025/2026	Texte modifié Effet immédiat
<p><u>ARTICLE 31 – SYSTEME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot</u> [...] L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante : <u>SENIORS</u> Horaire légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Samedi 18h00 en R1 - Dimanche 15h00 en R2 et R3 <p>Horaires autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1 - Dimanche 14h30 en R2 et R3 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau. La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national). - Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3 - Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1 - En R2 et R3 : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. <p><u>SENIORS FEMININES</u> Horaire légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 15h00 <p>Horaires autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche Entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) 	<p><u>ARTICLE 31 – SYSTEME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot</u> [...] L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante : <u>SENIORS</u> Horaire légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Samedi 18h00 en R1 - Dimanche 15h00 en R2 et R3 <p>Horaires autorisés :</p> <p>En R1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 14h30 ou 15h00 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (en lever de rideau mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national) - Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes <p>En R2 et R3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 14h30 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes - Samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. <p><u>SENIORS FEMININES</u> Horaire légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 15h00

<ul style="list-style-type: none"> - Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 F - Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R1 F - En Senior R2 F : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. <p><u>JEUNES</u> [...]</p>	<p>Horaires autorisés :</p> <p>En R1 F :- Dimanche 14h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes <p>En R2 F :- Dimanche 14h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes - Samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. <p><u>JEUNES</u> [...]</p>
---	---

Il s'agit là d'une réorganisation de l'article pour plus de clarté et simplifier sa lecture. C'est donc une simple information qui ne nécessite pas de vote de l'Assemblée.

DISPOSITIF D'EXCLUSION TEMPORAIRE ET « TEMPS MORTS » (OU PAUSES D'APAISEMENT)

Motif : Mise en place de dispositifs issus du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres.

Simple information car de la compétence du Conseil de Ligue selon le Règlement Disciplinaire.

Proposition : sera soumise au Conseil de Ligue du 17/01/2026, la mise en place à titre expérimental des dispositifs de protection des officiels selon les directives de la FFF / Direction de l'Arbitrage :

- 1) Temps morts (ou pauses d'apaisement) à compter des matchs « retour » (ou de seconde phase) de la saison 2025/2026 dans toutes les compétitions régionales (championnats et coupes régionales, y compris le futsal) :**

Ces « temps morts » (ou pauses d'apaisement) seront instaurés à l'initiative de l'arbitre pour calmer les tensions en cours de match. Ces temps de pause (d'une durée déterminée par l'arbitre), au cours desquels chaque équipe se regroupera dans sa surface, doivent permettre de responsabiliser les capitaines et les entraîneurs. Pour plus de précisions, voir le protocole fédéral.

NB : les championnats dont les matchs « retour » ou de seconde phase commenceraient avant le 17/01/2026, appliqueront le dispositif de « Temps morts » (ou pauses d'apaisement) par anticipation (U18 F R2 / U20 R1 & R2). Pour les autres championnats et pour les coupes, application aux matches retour (ou de 2^{ème} phase) et tours suivant le Conseil de Ligue du 17/01/26 si adoption.

2) Dispositif d'exclusion temporaire (terrain et banc de touche) dès le début de saison 2026/2027 dans toutes les compétitions régionales (championnats et coupes régionales, hors futsal) :

Principe : Lorsqu'un joueur ou officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement « déviant » passible d'un avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre en paroles ou en actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, ...), l'arbitre peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du joueur concerné (du capitaine lorsqu'il s'agit d'un officiel d'équipe) pendant dix minutes.

Les modalités précises d'application seront présentées à l'Assemblée Générale du mois de juin 2026.

NOMBRE DE PERSONNES AUTORISEES SUR LE BANC DE TOUCHE

Motif : Il convient d'adapter l'article sur le nombre de personnes autorisées sur le banc de touche pour les tours préliminaires de la Coupe de France car cinq remplaçants sont autorisés pour ces rencontres.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026.

Proposition :

Texte actuel Saison 2025/2026	Texte modifié Saison 2026/2027
<p><u>ARTICLE 43 - DELEGUES OFFICIELS</u> [...]</p> <p>43.2.2 – Formalités d'avant match :</p> <p>[...]</p> <p>d) Accompagner les équipes et l'arbitre sur le terrain et veiller à ce que soient présents sur le banc de touche : - un dirigeant licencié,</p>	<p><u>ARTICLE 43 - DELEGUES OFFICIELS</u> [...]</p> <p>43.2.2 – Formalités d'avant match :</p> <p>[...]</p> <p>d) Accompagner les équipes et l'arbitre sur le terrain et veiller à ce que soient présents sur le banc de touche : - un dirigeant licencié,</p>

<p>- l'entraîneur et son adjoint, - le médecin de service ou le soigneur, - les joueurs remplaçants.</p> <p>Le nombre maximum de personnes présentes sur le banc de touche ne doit pas excéder 8 (inscrites obligatoirement sur la feuille de match).</p> <p>[...]</p>	<p>- l'entraîneur et son adjoint, - le médecin de service ou le soigneur, - les joueurs remplaçants.</p> <p>Le nombre maximum de personnes présentes sur le banc de touche ne doit pas excéder 8 (inscrites obligatoirement sur la feuille de match) ; cette limite est portée à 10 personnes pour les tours préliminaires de la Coupe de France (phase organisée par la ligue).</p> <p>[...]</p>
--	--

→ **Vote de l'Assemblée pour la modification de l'article 43.2.2 :**

Pour :	77,81 %
Contre :	22,19 %

Adopté à la majorité.

➤ **Vœux du Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne :**

- **Vœu n°1 : Clubs en cessation d'activité partielle ou totale**

Articles 40 et 41 des Règlements Généraux FFF

Article 7.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

En cas de déclaration de non-activité partielle ou totale avant le début des championnats, est-ce possible que la date d'inactivité prise en compte soit au 1^{er} juillet de la saison en cours afin que les joueurs de la catégorie précédemment licenciés dans ce club soient tous considérés comme joueurs dispensés du cachet de mutation ?

Avis du Bureau Plénier de la LAuRAFoot : défavorable.

Cela va inciter certains clubs à approcher des licenciés d'autres clubs par anticipation et ainsi provoquer le départ, potentiellement, d'un grand nombre de joueurs, forçant de fait le club quitté à déclarer une inactivité partielle voire totale ensuite.

→ **Vote vœu n°1 Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne :**

Pour :	30,24 %
Contre :	69,76 %

Refusé à la majorité.

➤ **Voeu N°2 : Dispense du cachet "Mutation hors période" pour les joueurs de moins de 18 ans**

Article 117 RG FFF

- Première proposition : Est-ce possible d'envisager de dispenser du cachet "Hors-période" les joueurs mutés de moins de 18 ans en limitant le nombre de joueurs mutés à 4 par feuille de match ?
- Deuxième proposition : **Ou** a minima de pouvoir accorder une dérogation pour les joueurs mineurs dans certains cas comme le déménagement des parents après le 15 juillet ?

Avis du Bureau Plénier de la LAuRAFoot : défavorable.

- Première proposition : cela reviendrait à autoriser à aligner potentiellement quatre mutés hors période et donc de permettre aux clubs d'accueil de déstabiliser les effectifs d'autres clubs après le début des compétitions.
- Deuxième proposition : la proposition n'est pas assez précise. En effet, comment justifier que le déménagement est contraint ? A partir de quelle distance kilométrique cette disposition s'appliquerait-elle ? Pourquoi ne pas l'étendre à d'autres catégories ? Etc.

En conclusion et bien que ces vœux partent tous d'une bonne intention, ils seraient facilement « contournables » et pourrait aboutir à des résultats finalement contraires à l'objectif recherché.

➔ **Vote vœu n°2 Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne :**

Pour :	9,98 %
Contre :	90,02 %

Refusé à la majorité.

➤ **Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux.**

Le Président présente aux clubs quelques modifications importantes aux textes fédéraux, votées lors de la dernière Assemblée Fédérale, notamment concernant :

- L'article 39ter sur les groupements de clubs.
- La création de l'annexe 12 qui vient préciser les modalités d'application du dispositif des caméras embarquées.
- Les modifications sur le règlement disciplinaire : article 3.3.2.2 relatif à l'instructeur, l'ajout des activités d'intérêt général comme sanction à l'égard des clubs, la hausse du quantum des sanctions avec des retraits de points aux équipes pour les voies de fait envers les arbitres.
- La suppression de la date butoir du 17 juillet pour les compétitions nationales à groupe unique.

➤ **Questions diverses.**

Question de Tony BOURISVILLE, Président du RIORGES F.C. : Est-il prévu de récompenser la meilleure performance d'une équipe de ligue en Coupe de France Féminine ?

Pascal PARENT répond par l'affirmatif et précise que cela a déjà été voté lors d'une précédente AG. La remise de ce prix aura d'ailleurs lieu le 27 mars à la soirée annuelle de la Ligue.

Question de Fabien TEYSSOT, Président de l'A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS : Pourriez-vous repreciser ce qu'est un arbitre "de club" ? Quelle sont les démarches pour les faire connaitre auprès du district/ligue ? 2 arbitres club comptent pour 1 arbitre officiel ?

Lilian JURY répond en précisant qu'un arbitre de club est un bénévole qui a suivi une formation d'arbitre adaptée. Il peut compter dans l'effectif du club au regard du statut de l'arbitrage en dessous de la D1, à condition que le club ait déjà un arbitre officiel dans son effectif. Ils sont comptabilisés à hauteur de 0,5 pour le calcul des obligations.

Il invite les clubs qui ont besoin de plus d'informations à contacter leur commission départementale du Statut de l'Arbitrage ou bien celle de la Ligue si nécessaire.

Question de Laurent VANDAELE, Président du FC VAREZE : Est-ce qu'on envisage un jour de supprimer tout simplement le certificat médical pour la prise des licences d'abord éducateur puis joueur ?

Pascal PARENT répond que oui il est prévu qu'un jour on fasse différemment parce qu'on a des territoires pour lesquels il est très difficile de trouver des médecins et encore plus pour trouver des médecins qui acceptent de faire des certificats médicaux pour l'aptitude à la pratique du sport. Il précise avoir fait remonter information au Docteur fédéral en lui disant qu'il fallait réfléchir à ce sujet. Donc il espère une évolution prochaine de cette obligation. L'idée serait d'avoir un petit film à regarder et de répondre à un questionnaire ensuite, comme cela est déjà mis en place par certains autres sports.

➤ **Conclusion et clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.**

Pascal PARENT remercie tous ceux qui ont permis que cette Assemblée Générale se réalise dans de bonnes conditions : élus, techniciens et salariés.

« Je vous remercie de l'avoir suivie avec attention car nous avons constaté que nous avons encore beaucoup de personnes connectées à l'issue de l'AG.

A quelques jours de Noël, je vous réitère tous mes souhaits d'excellentes fêtes de fin d'année, et avec un peu d'avance tous mes vœux pour l'année 2026.

Vive le football, bon week-end à tous et merci de votre attention ».

La séance est close à 12H00.



Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE